

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 459

présenté par
M. Perben-----
ARTICLE 3

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« suivant le système de »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.